



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF

Vaux-le-Pénil, le 17 décembre 2021

Tél : 01 60 56 73 00

Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

## **AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)**

Monsieur le Maire,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 29 septembre 2021.

Par courrier, réceptionné le 26 novembre 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre du L151-13 du code de l'urbanisme.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE, le jeudi 16 décembre 2021 pour examiner ce projet, que vous avez présenté accompagné de M. Eric HENDERYCKSEN, représentant votre bureau d'études EU-CREAL.

Après avoir présenté le projet vous avez pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

***La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de révision allégée de votre PLU.***

***Par ailleurs, la commission vous précise que le projet de parc photovoltaïque en lui-même fera l'objet d'un examen en CDPENAF au stade du permis de construire.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD  
Mairie  
16 Grande Rue  
77940 ESMANS

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX